

Intervention en fonds propres - Partenaire Croissance I

INNOVAFONDS

Présentation du dispositif

Partenaire Croissance I est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres pour les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Partenaire Croissance I intervient dans les PME et les entreprises de taille intermédiaire ayant des projets de développement par internationalisation ou croissance externe.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Les interventions de Partenaire Croissance I concernent des opérations de développement ou croissance externe.

Partenaire Croissance I intervient en capital-développement.

L'intervention de Partenaire Croissance I peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Partenaire Croissance I varie selon le projet de développement.

Partenaire Croissance I intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Organisme

INNOVAFONDS

- 15 rue Lamennais
75116 PARIS
Téléphone : 01 45 05 72 32
E-mail : contact@innovafonds.com
Web : www.innovafonds.com